

**SEANCE DU
15 MAI 2025**

**RAPPORT N° VI-1
25SGADB0047**

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
9 mai 2025

Date d'affichage :
16 mai 2025

OBJET:
**Réalisation d'études structurantes et
patrimoniales en eau potable - Attribution
et signature d'un marché passé en
procédure adaptée**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 15 mai à quatorze heures le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Salle d'exposition hub&go- 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

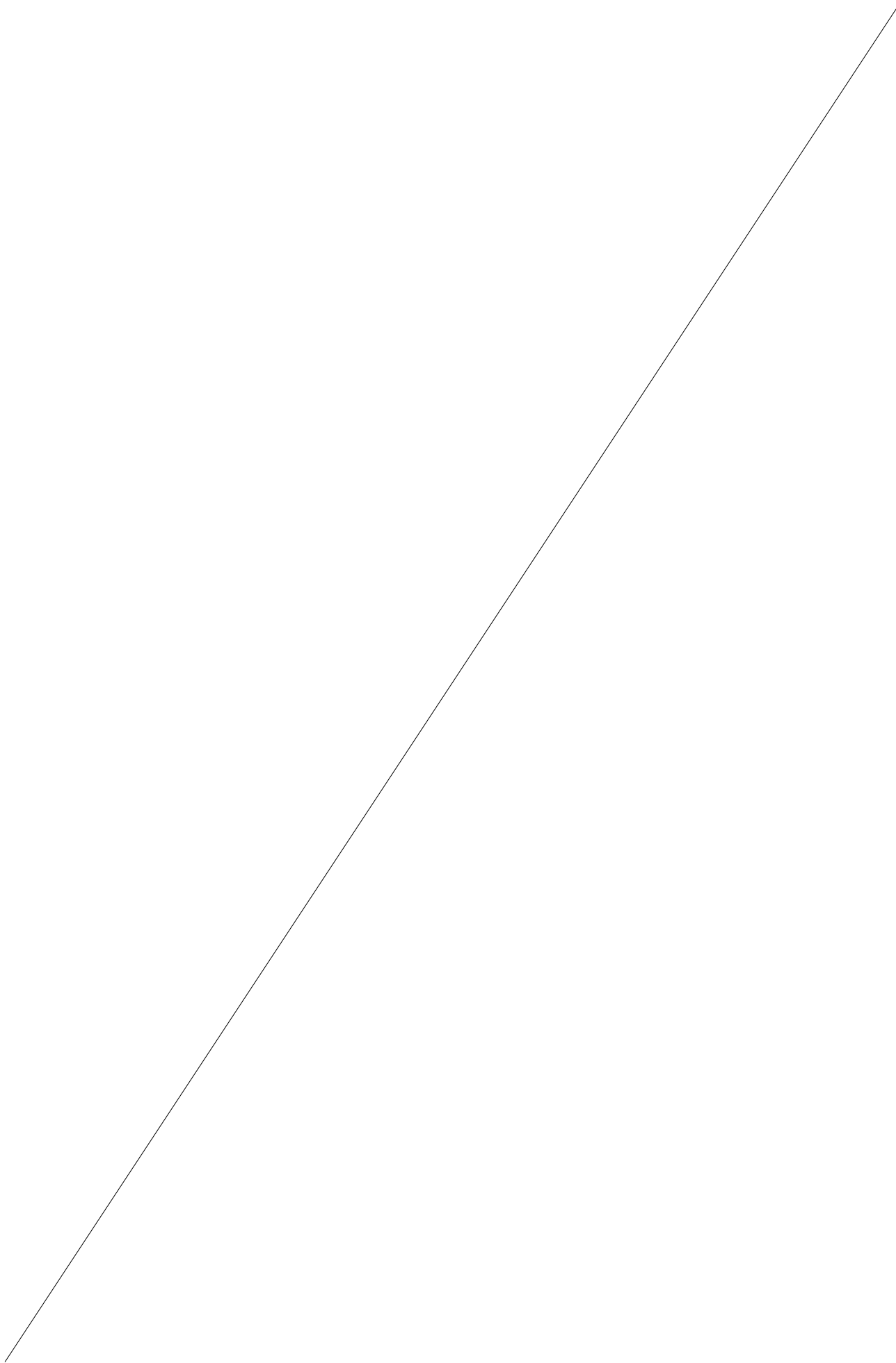
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne COUILLEROT



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil communautaire en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1°, R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« L'évolution de la réglementation et la nécessité de disposer d'un outil à jour pour assurer la gestion patrimoniale et la sécurité de ses ouvrages relatifs à l'eau potable conduisent la CUCM à réaliser trois études structurantes qui sont :

- Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) qui permettra à la CUCM d'estimer la disponibilité de ses ressources et les besoins des usagers à moyen et long terme afin d'adapter les infrastructures du territoire en conséquent ;
- Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), conformément à l'arrêté du 3 janvier 2023 (transposition de la directive européenne « eau potable » du 16/12/2020) qui impose l'identification et la cotation des risques au niveau de tous les ouvrages du service eau. S'en suivra un plan d'action pour la mise en conformité des manquements relevés ;
- Le Schéma de Distribution d'Eau Potable (SDEP) basé sur le diagnostic territorial réaffirmant le droit d'accès à l'eau potable pour tous tel que défini dans la directive européenne « eau potable » ci-dessus mentionnée, et transposée dans l'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022.

Ces études portent sur les 28 communes du territoire pour lesquelles la CUCM gère de façon directe la compétence eau.

En outre, afin de maîtriser la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire et d'optimiser l'utilisation des ressources propres de la CUCM, une tranche ferme et 6 tranches optionnelles ont été prévues au sein de la consultation :

- Les tranches optionnelles 1, 2 et 3 concernent le chiffrage et l'impact juridico-financier d'une réalimentation en interne ;
- Les tranches optionnelles 4, 5 et 6 concernent une étude de reprise de compétence avec un fort enjeu stratégique et un accompagnement poussé du prestataire.

Tranche(s)	Désignation
TF	Réalisation du SDAEP, du PGSSE et du SDEP
TO001	Etude des possibilités d'alimentation en interne des communes actuellement alimentées par achat d'eau : Morey, St Julien-sur-Dheune et St Micaud
TO002	Etude des possibilités d'alimentation en interne des communes actuellement alimentées par achat d'eau : Marigny et Gourdon
TO003	Etude des possibilités d'alimentation en interne des communes actuellement alimentées par achat d'eau : Ciry-le-Noble et Gênelard
TO004	Etude de la reprise de compétence eau potable sur les communes de Mary et Mont-Saint-Vincent + étude de l'alimentation par les ressources de la CUCM
TO005	Etude de la reprise de compétence eau potable sur les communes de Pouilloux et Saint-Romain-sous-Gourdon + étude de l'alimentation par les ressources de la CUCM
TO006	Etude de la reprise de compétence eau potable sur les communes de Perreuil et Essertenne + étude de l'alimentation par les ressources de la CUCM

Une procédure adaptée a été lancée le 5 février 2025, à l'issue de laquelle l'offre du groupement VERDI INGENIERIE EST – Maître ANNE GARDERE a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 210 034,00 € HT (réparti en une tranche ferme d'un montant de 131 455,00 € HT, une tranche optionnelle 1 d'un montant de 7 110,00€ HT, une tranche optionnelle 2 d'un montant de 7 110,00€ HT, une tranche optionnelle 3 d'un montant de 7 110,00€ HT, une tranche optionnelle 4 d'un montant de 17 060,00 € HT, une tranche optionnelle 5 d'un montant de 17 060,00 € HT et une tranche optionnelle 6 d'un montant de 17 060,00 € HT), soit 252 040,80 € TTC.

Il est donc demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à intervenir avec le groupement conjoint VERDI INGENIERIE EST – Maître ANNE GARDERE, 2 rue Fontaine-les-Dijon – 21000 Dijon pour un montant de 210 034,00 €HT (réparti en une tranche ferme d'un montant de 131 455,00 € HT, une tranche optionnelle 1 d'un montant de 7 110,00€ HT, une tranche optionnelle 2 d'un montant de 7 110,00€ HT, une tranche optionnelle 3 d'un montant de 7 110,00€ HT, une tranche optionnelle 4 d'un montant de 17 060,00 € HT, une tranche optionnelle 5 d'un montant de 17 060,00 € HT et une tranche optionnelle 6 d'un montant de 17 060,00 € HT), soit 252 040,80 € TTC.
- D'inscrire les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 mai 2025
et publié, affiché ou notifié le 16 mai 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Evelyne COUILLEROT



